Document généré le 8 juil. 2025 03:35

Histoire Québec

Jean-Joseph Girouard
Notaire et patriote

Linda Carrier

Volume 3, numéro 2, janvier 1998

Réels ou fictifs : la contribution des notaires dans la société québécoise

URI : https://id.erudit.org/iderudit/11217ac

Aller au sommaire du numéro

Éditeur(s)

Les Éditions Histoire Québec

ISSN

1201-4710 (imprimé)
1923-2101 (numérique)

Découvrir la revue

Citer cet article

Carrier, L. (1998). Jean-Joseph Girouard : notaire et patriote. *Histoire Québec*, *3*(2), 5–12.

Tous droits réservés © La Fédération des sociétés d'histoire du Québec, 1997

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

https://www.erudit.org/fr/

Je souhaite que les réflexions et les discussions d'aujourd'hui puissent permettre à chacun de renouveler son attachement pour cette profession merveilleuse qu'est le notariat. Nous pouvons tous être très fiers de ce passé riche qu'est le nôtre. S'il ne vous assure pas un avenir radieux, il constitue toutefois une base solide sur laquelle il nous est possible de construire les 150 prochaines années. Alors bonne journée à tous, merci.

Merci notaire Piette, au nom du président Marsolais,. Je suis désolé qu'il ne puisse être parmi nous puisque l'on comptait déjà, je crois, cinq ou six anciens présidents de la Chambre. Je les salue tous.

Je cède maintenant la parole à Monsieur Boileau, président de la Fédération des sociétés d'histoire du Québec, qui animera cette portion de la première partie.

Monsieur Gilles Boileau

Mesdames, Messieurs,

En cette année marquant le 160e anniversaire de la rebellion de 1837, je pense qu'il était juste de donner une place à Jean-Joseph Girouard, notaire, député, chef patriote modéré et homme sage. Pour ce faire, nous avons fait appel à madame Béatrice Chassé qui est l'auteure d'une thèse de près de 800 pages sur Me Girouard. Madame Chassé étant retenue chez-elle par la maladie, elle a elle-même demandé à une amie, madame Linda Carrier, qui est diplômée en anthropologie et en psychologie, de la remplacer. Celle-ci a réalisé un travail énorme qui l'a amené à revoir la thèse de Madame Chassé sous un oeil différent. C'est donc un regard impartial qui se pose aujourd'hui sur le notaire Girouard. Madame Carrier précisera elle-même le contexte ou l'esprit dans lequel elle va aborder sa présentation. Grand merci, madame Carrier, d'avoir non seulement accepté de remplacer Madame Chassé, mais d'avoir également accepté de partager avec nous cette perception que vous avez du notaire Girouard. ■

NOTAIRE ET PATRIOTE

Jean-Joseph Girouard

PAR LINDA CARRIER*

Ce texte est une transcription de la conférence présentée par madame Carrier lors du colloque «La contribution des notaires dans la société québécoise», et s'inscrivait sous le thème : Notaire et politique. Le lecteur notera que le caractère oral de la communication originale a été conservé.

Il me fait plaisir d'être parmi vous en cette occasion de 150e anniversaire de fondation de la Chambre des notaires et j'en suis très honorée. Comme on l'a déjà mentionné plus tôt, Madame Béatrice Chassé ne peut être avec nous aujourd'hui, alors il me fait plaisir de la remplacer.

Pour cette présentation, j'ai fait un résumé de sa thèse colossale, mais combien passionnante, sur Jean-Joseph Girouard, notaire, patriote et rebelle. Nous verrons à l'intérieur de cet exposé comment ce personnage effacé est resté dans notre mémoire collective. Nous verrons ses engagements, toutes ses réalisations professionnelles, personnelles, sociologiques, politiques et culturelles évidemment. Il me fait plaisir de vous présenter ce résumé de cette thèse.

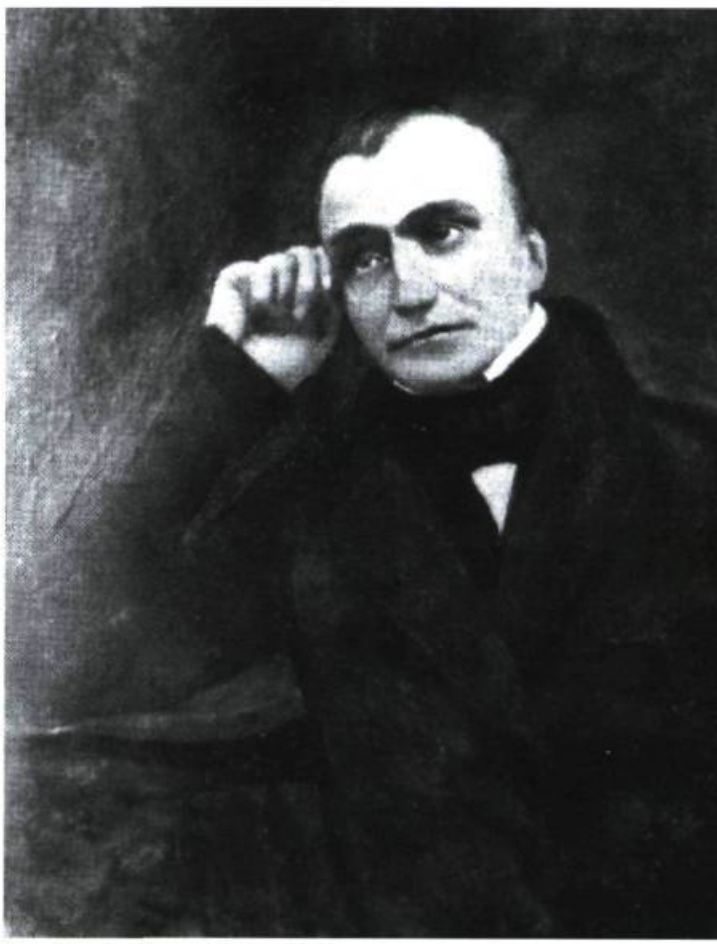

Jean-Joseph Girouard [1795-1855].
Source : Archives publiques du Canada (C-133433)

Ses origines

D'ascendance acadienne, Jean-Joseph Girouard naquit à Québec le 11 novembre 1795. Le 8 septembre 1800, son père Joseph Girouard, navigateur et marchand de bois, se noie dans les eaux du Saint-Laurent près de l'anse au Foulon à Québec. Sa mère, Marie-Anne Baillairgé, est issue d'une famille aux talents artistiques reconnus. Elle resta veuve et sans fortune avec trois enfants en bas âge, Jean-Joseph, l'aîné, Angèle et Félicité.

Après la mort du père, la famille demeure pendant cinq ans chez l'aïeul, Jean Baillairgé, architecte, ingénieur et sculpteur. En 1806, Madame Girouard accepte d'aller vivre avec ses enfants au presbytère de de la paroisse Sainte-Famille de l'Île d'Orléans, chez le curé Jean-Baptiste Gatien lequel lui demanda de diriger son presbytère. Par la suite, suivant les obédiences de l'abbé Gatien, la famille Girouard se transporta, en octobre de cette même année, au nord de Montréal à Sainte-Anne-des-Plaines puis, en septembre 1810, à Saint-Eustache de la rivière du Chêne. Durant cette période de sa vie, le jeune Jean-Joseph Girouard s'initie au dessin, à la sculpture et à l'architecture sous la conduite de son cousin Thomas Baillairgé. Il démontre également des dispositions pour l'étude. Il n'a pas l'avantage de fréquenter un grand collège mais il étudie sous la direction de son protecteur, le curé Gatien.

Au début des années 1812, n'ayant pas encore 16 ans, il s'enrôle comme volontaire dans un corps de milice. Il garde les magasins militaires à Lachine et pendant ce séjour, il apprend l'escrime, le maniement des sabres et autres exercices militaires. En 1813, avant de prendre une nouvelle affectation à Montréal comme lieutenant-adjudant, il poursuit ses études de notaire entreprises en 1811 chez le notaire Joseph Mailloux, de Sainte-Geneviève. Reçu notaire en 1816, Jean-Joseph décide de s'établir à Saint-Benoît pour y pratiquer sa profession. Il devait y passer le reste de sa vie. À l'âge de 20 ans, après avoir complété sa cléricature et avoir subi l'examen idoine devant messieurs Turgeon et monsieur Joseph-Amable Berthelot, son conseiller et ami de Saint-Eustache qui deviendra par la suite son deuxième beau-père, il reçoit sa commission de notaire et prête le serment d'office respectivement les 13 et 16 juin 1816.

Dès le début du mois suivant il ouvre une étude de notaire dans la demeure de Jean-Baptiste Dumouchel, marchand de Saint-Benoît. Le 23 novembre 1818, il épouse Marie-Louise Félix de 14 ans son aînée, elle est la soeur du curé de la paroisse de Saint-Benoît. Le couple prend alors domicile dans l'historique maison blanche construite depuis peu mais qui sera incendiée lors de la conflagration qui rasa le village le matin du 16 décembre 1837. Ils n'avaient pas d'enfants.

Figure dans l'ombre ou l'éternel «refuseur»

Ce thème fut l'objet du débat principal de la thèse de Mme Chassé : Essayer de comprendre les raisons de ces refus successifs par rapport aux différentes propositions de la scène politique.

Pierre-Georges Roy écrit du notaire Girouard qu'il était l'une des figures les plus attachantes et sympathiques de notre histoire. Nous ne pouvons que partager cette opinion après avoir épuisé toutes les sources, croyons-nous, au sujet de ce personnage hors du commun. Tous reconnaissent en lui un homme de rare jugement et de qui on n'hésite pas à requérir les services. Mais cette personnalité attachante est toujours demeurée dans l'ombre. On a toujours dit de lui qu'il avait choisi l'obscurité à partir du moment où il a refusé de collaborer au Gouvernement de l'Union en 1848. Qu'une personnalité comme celle de Girouard soit devenue une figure rebelle de notre histoire ne peut manifestement pas s'expliquer facilement.

Timide, n'aimant pas prendre la parole en public, il excelle cependant dans les rapports interpersonnels. C'est aux côtés des Drs Chénier et Labrie qu'il parcourt le comté des Deux-Montagnes lors de la campagne électorale de 1827 sous l'administration de Lord Dalhousie, à l'époque gouverneur de la Compagnie. Saint-Benoît commençait alors à être agité par les ferments de la révolution.

Sous l'administration de Lord Dalhousie, l'acte de milice établi en 1787 soutenait que «sous le régime français les canadiens étaient requis de porter les armes n'importe quand et partout où le service du Roi le commandait». On pouvait ainsi enlever, à volonté, des jeunes gens et les expédier en tout point vulnérable de la Compagnie. Le capitaine et leurs miliciens refusèrent de se plier à des ordonnances dont la légalité était plus que douteuse et des rassemblements à l'été de 1827 eurent lieu dans la confusion et le désordre. Devant cet esprit d'insubordination, le Gouverneur qui se trouvait être aussi le commandant en chef des troupes riposta en annulant la commission des officiers en fonction. Il plaça sur la liste des retraités bons nombre des miliciens qui ne l'avaient pas demandé. On dégrada ainsi des capitaines respectables dont on n'avait jamais eu à se plaindre en regard de l'accomplissement des devoirs de leur charge. On les encadra par de nouveaux venus qui se trouvaient tous être des «petits amis» de l'administration. Dans la perspective d'élections prochaines, cette tactique fut interprétée comme un moyen d'intimidation et contribua à accroître la vindicte de l'opinion populaire. Girouard jugea que ses compatriotes avaient été injustement punis en raison du rôle qu'ils avaient joué contre les bureaucrates lors de la campagne de 1827. Devant tant d'injustices, Girouard s'engage alors dans la politique.

En 1831, Girouard fut unanimement choisi par ses compatriotes pour représenter le comté des Deux-Montagnes, en ce temps-là le comté d'York, au parlement du Bas-Canada. Esprit réfléchi et de tempérament studieux, le nouveau député fut chargé par ses pairs de questions longues et épineuses dans l'étude desquelles pouvait se déployer son immense concentration au travail. Il intervenait peu dans les vifs débats dont la chambre d'assemblée était souvent le théâtre, n'ayant pas, contrairement à Louis-Joseph Papineau, été doté du don de l'éloquence. Mais cet homme posé et réfléchi ne déserta jamais les rangs du parti populaire. Dès son entrée au Parlement en janvier 1832, Girouard avait été nommé membre du comité pour l'éducation et les écoles. Faisaient également partie de ce comité dix autres de ses collègues dont le plus marquant était John Neilson de Québec. De 1832 à 1837, c'est-à-dire pendant toutes les années où il a siégé à la Chambre, Girouard va oeuvrer pour la cause de l'éducation dont il était un ardent défenseur. Pendant ces cinq années audit comité, Girouard eut une tâche considérable à mener à bien. Tout de suite, en 1832, devait-on préparer un autre Bill des écoles en remplacement de celui de 1829 qui expirait cette année-là. De plus, les députés

devaient examiner de nombreuses pétitions demandant des octrois pour les écoles de comté. Par rapport aux écoles primaires, on devait y recevoir les enfants des deux origines, indépendamment de leur croyance religieuse. Passant outre, les députés considérèrent leur oeuvre en 1832 en augmentant les octrois ainsi que le nombre des écoles et en instituant un véritable code scolaire. L'instituteur devait recevoir les élèves de 9h00 à midi et de 13h00 à 16h00 et ce, à raison de 190 jours par an [ce qui n'a pas beaucoup changé]. Pour obtenir les subsides du Gouvernement, ils devaient enseigner à un groupe d'au moins 20 écoliers âgés entre 5 et 15 ans. Le personnel enseignant devait aussi faire la preuve de ses qualifications par un examen devant le curé ou le ministre, le plus ancien juge de paix et l'officier commandant des milices. Celui qui n'était pas suffisamment qualifié perdait alors son droit à l'allocation du gouvernement évaluée à 20£. Agréée par le conseil législatif, la nouvelle loi reçut la sanction royale le 25 février 1832. En cela, il s'entendait très bien avec Mgr Lartigue qui s'insurge contre ce que le Bill de 1829 a fait pour rendre mauvaises nos écoles primaires et les ôter des mains du clergé pour les transporter aux laïcs. Également, à quelque temps de là, Girouard faisait parvenir à Mgr Lartigue le projet de loi sur les écoles normales tel que préparé par le comité permanent d'éducation. Dans une correspondance qu'il entretient avec Mgr Turgeon, l'évêque de Montréal livre le fond de sa pensée; il est entièrement opposé au Bill tel que proposé par Girouard. À ses yeux le plus grand inconvénient du projet est le mélange des élèves catholiques et des élèves protestants dans une même école, de même que l'absence de confessionnalité dans le comité de régie et si le Bill devait être mis en application tel que proposé, Monseigneur avertit le député des Deux-Montagnes qu'il serait le premier à s'en repentir. Mais le Bill de Girouard allait bon train dans la Chambre d'assemblée où il passa l'étape de la seconde lecture le 29 janvier 1836. On n'avait rien changé, cependant, à tout ce qui avait trait à la confessionnalité, c'est-à-dire que catholiques et protestants seraient encore réunis dans un même comité de régie. Aussi, les élèves des deux groupes ethniques, indépendamment de leur religion, pourraient se retrouver sur les bancs d'une même école.

D'après le statut, cinq écoles normales sont fondées dans le Bas-Canada et seront soutenues par les deniers publics. Trois de ces instituts seront consacrés à l'éducation des jeunes filles, deux seront placés sous la direction des Ursulines de Québec et de Trois-Rivières et le troisième sous la tutelle des Soeurs de la Congrégation Notre-Dame à Montréal. Deux autres destinés aux garçons pourvoiront à l'instruction supérieure des futurs maîtres de la ville de Montréal et Québec. Tous les candidats acceptés dans ces cinq écoles seraient formés au frais du Gouvernement. Le cours durait trois ans et y étaient admis tous ceux qui désiraient se consacrer à l'enseignement moyennant cependant certaines conditions très faciles à remplir. L'aspirant devait fournir un certificat de moralité signé par le curé ou le ministre de sa paroisse. Au point de vue académique, on exigeait qu'il sache lire et écrire dans l'une ou l'autre des deux langues du pays. Il devait, enfin, connaître des rudiments d'arithmétique et l'âge minimum requis était de 14 ans.

En l'année 1836, les canadiens avaient perdu leurs écoles élémentaires par la faute du conseil législatif. Suite au ressentiment exprimé par la population, la Chambre approuva, en guise de compensation, un Bill sur ces écoles normales qui préparaient des professeurs à enseigner dans des écoles fantômes. Gérard Filteau ne va-t-il pas jusqu'à dire : «L'opinion des bureaucrates en matière d'éducation suffirait-elle à elle seule à justifier une rébellion ?» Sans aller aussi loin, il est certain

Saint-Benoît, le 15 décembre 1837. Illustration de G. Tiret Bognet.
Source : L'esprit révolutionnaire dans l'art québécois

que les frustrations des canadiens en matière scolaire jointes à maints autres sujets de mécontentement contribuèrent à acheter les fervents de la révolte.

En 1834, pour la première et la dernière fois, Girouard doit affronter l'électorat. Ainsi débuta l'élection la plus orageuse du côté des Deux-Montagnes, Girouard secondé par William Henry Scott contre un bureaucrate, Frédéric Eugène Globensky, appuyé par James Brown. S'ensuivit une

mêlée qui retentit dans tous les coins du Bas-Canada. Les gouvernementaux comprenaient fort bien que leur avance était fragile et qu'ils avaient de bonnes chances de perdre du terrain à Saint-Eustache et dans le bas du comté, place forte des patriotes. Aussi jugèrent-ils bon d'user de violence contre leurs adversaires. À la fermeture du scrutin, un lundi soir, les deux bureaucrates lancèrent la cavalerie dans les rues du village; on espérait ainsi s'emparer, par la force, du bureau de scutin avant que Girouard et Scott n'aient obtenus la majorité des voix. À moins que ce procédé n'ait servi qu'à persuader les électeurs de retourner chez eux.

À ce moment, comme le mentionne Girouard dans sa Relation historique des événements de l'élection du comté du lac des Deux-Montagnes [...], il ne s'agit plus d'adveraires d'entre deux partis politiques, mais d'ennemis rangés en ordre de bataille. Armés de briques, de pierres et de bâtons, les habitants ripostèrent aux assauts de la cavalerie. Plus nombreux, les patriotes en vinrent même à en repousser les attaques et même, à s'emparer des casques, de bâtons et de baïonnettes qu'ils emportèrent ensuite chez-eux comme trophées de guerre. Le gouverneur reproche de plus au clergé catholique de s'être jeté dans la bataille électorale pour appuyer les candidats hostiles à son administration. Il dénonce en particulier Mgr Lartigue dont l'influence s'est exercée sur tout le clergé de la région de Montréal, influence d'autant plus redoutable qu'elle a été secrète. Mais le fait demeure que les deux députés, Jean-Joseph Girouard et William Henry Scott, furent réélus au Parlement du Bas-Canada, cet automne de la même année, avec trente voix de minorité sur leurs adversaires et que, personne n'osa contester ce résultat. Au sortir de ce que Chapais appela «le cyclone électoral», le parti gouvernemental n'avait conservé que neuf comtés, tous des comtés de l'est et à forte majorité canadienne-anglaise. Même John Neilson, pourtant chef de file des éléments modérés, perdit alors son siège dans Québec.

Pendant cette période la vie s'écoulait. La maison des Girouard était le centre d'attraction de la joyeuse compagnie de Saint-Benoît. À la veillée, on y trouvait-là les Léveillée, les Dumouchel, les Lemaire, les Félix, les Masson et les Barcelot. Le notaire y lisait à haute voix La Minerve, qui était l'organe d'expression de la classe intellectuelle et ensuite l'assistance discutait des nouvelles de Québec en y ajoutant d'interminables commentaires. Lors d'assemblée, Girouard répondait aux questions qu'on lui posait et expliquait, au besoin, les différents problèmes, souvent au-delà de la compréhension des braves compagnons. Sans trop le vouloir il orientait ici, en douce, la pensée des patriotes de sa paroisse. Sans trop le vouloir, car c'est un trait saillant du tempérament permanent de Girouard que de respecter les idées et les sentiments de l'autre. Mais, comme les habitants reconnaissaient sa droiture et son intégrité, ils ne ménageaient pas leur confiance au député d'York pour tout ce qui regardait les affaires de leur comté.

À l'hiver de 1834, Girouard dut de nouveau descendre à Québec pour y retrouver son ami Augustin-Norbert Morin sur les bancs de l'enceinte parlementaire. Les «Quatre-vingt-douze Résolutions» préoccupaient alors tous les esprits et ce fut la seule question à être débattue de toute cette session. Comme l'exprime si bien Decelles : «Ce ne fut qu'une énumération longue et ampoulée de griefs au milieu desquels se perdaient les trois principales demandes de la réforme». Premièrement, un conseil législatif élu par le peuple et non plus nommé à vie par l'Angleterre, petite clique du Château, qui formait le conseil législatif et qui n'avait pas de compte à rendre au peuple mais seulement de compte à rendre au Gouverneur; deuxièmement, le contrôle absolu des recettes par la Chambre et troisièmement, la mise à la disposition de cette dernière des terres publiques. Le texte des «Quatre-vingt-douze Résolutions», qui exprimaient les revendications des patriotes, et dont la rédaction à Morin est fastidieuse et pénible à lire a de quoi lasser toute bonne volonté.

C'est à l'occasion des débats sur les «Quatre-vingt-douze Résolutions» que se produisit la fissure, jusque là imperceptible, entre la députation de Québec et celle de la région de Montréal. Girouard est ardemment résolutioniste et se range sous la bannière de Papineau à la suite de La Fontaine et de Morin. Le groupe de Morin, avec John Neilson en tête, ne réunit que 24 voix alors que les résolutionistes en apportent 56. Une fois les résolutions passées aux voix, on en tira une adresse à Augustin-Norbert Morin, qui eut pour mission d'aller les déposer au pied du trône. Il s'embarqua pour Liverpool le 24 mars 1834 pendant que Girouard retournait à Saint-Benoît.

Une fois rendu, il s'adressa à ses électeurs par un discours empreint de toute la dignité dont il était capable. Il leur confia de ne pas vouloir être réélu. Même s'il acceptait à nouveau la charge de candidat, ce n'était que pour répondre aux désirs de ses amis et partisans. Il ne pouvait faire aucune promesse ni prendre aucun engagement et ses électeurs devaient se contenter de la simple énonciation qu'il faisait d'un principe qu'il professait, la volonté du peuple est souveraine et on ne peut nier au peuple le droit d'imposer quelque devoir que ce soit à ses citoyens. Les éléments subséquents devaient confirmer cette tendance.

La rébellion à Saint-Benoît - 1837

Tôt le matin, le 1er juin 1837, une intense activité régnait chez les habitants du village de Saint-Benoît, la localité ayant l'honneur d'accueillir Louis-Joseph Papineau et rien ne fut ménagé pour lui offrir une réception grandiose. Toutes les maisons étaient décorées de bannières, de drapeaux, de feuillages et de fleurs. Depuis deux jours le célèbre orateur était l'hôte du notaire Girouard et ce jeudi matin, vers les huit heures, on devait l'escorter jusqu'à Sainte-Scholastique, la paroisse voisine, où devait se tenir une grande assemblée patriote. Le rassemblement avait été annoncé à la porte des églises du comté et avait pour but de protester contre les célèbres résolutions Russell; partout rencontrées avec malédiction, peu visibles mais profondes, accompagnées d'une détermination fixe et opiniâtre à réduire le pays en esclavage. Les résolutions Russell disaient, entre autres, que le conseil législatif voulait se donner le droit

de piger dans les coffrets publics sans l'assentiment des membres de la Chambre ce qui était un principe tout à fait à l'opposé du principe britannique qui disait que : pas d'imposition sans représentation. Et aussi, elles décrétaient, deuxième chose importante, l'interdiction de toute assemblée politique partisane sur le territoire de la colonie, dans le but d'enrayer la contestation, ce qui venait encore à l'encontre de tout principe britannique. Ce qui provoqua les agitateurs politiques et ce furent vraiment les deux facteurs déclenchants et précipitants des insurrections des années 37-38.

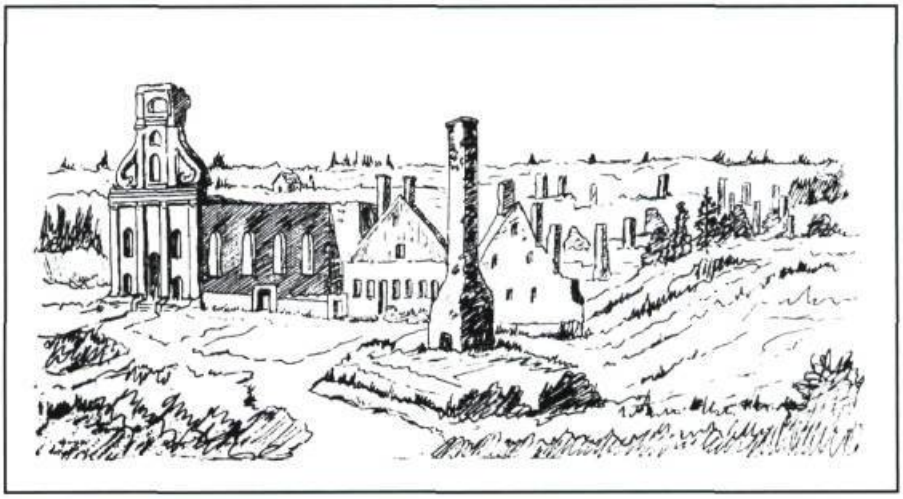

Les ruines de Saint-Benoît. Illustration de Jean-Joseph Girouard.
Source : L'esprit révolutionnaire dans l'art québécois

La Minerve *estime à 2 000 le nombre des habitants du comté des Deux-Montagnes venus écouter Papineau ce jour-là. Partout, des affiches étalaient des devises du genre : «La mort plutôt que l'esclavage. Plus de mains plongées dans les coffres publics. Gare à l'importation. Plutôt une lutte sanglante que l'oppression d'un pouvoir». En plus de l'exposition de tous ces griefs, planait une menace d'annexion aux États-Unis. Alfred Dumouchel nous apprend que rien n'aurait pu dépeindre l'enthousiasme délirant de la foule réunie à Sainte-Scholastique. Papineau y connut son plus beau triomphe populaire après avoir entretenu ses auditeurs pendant un discours de trois heures sans cesse coupé d'applaudissements. Il insista pour que l'on prit le gouvernement par la famine en lui réduisant ses revenus et en n'employant que des étoffes de fabrique canadienne. D'autres orateurs prirent aussi la parole dont Girouard et Scott. On adopte une série de huit résolutions, toutes assez longues et rédigées dans un style idéaliste qui était, somme toute, autant de blâme dirigé contre l'administration coloniale et le gouvernement britannique.*

L'assemblée de Sainte-Scholastique eut un grand retentissement dans tout le pays et des échos se répercutèrent même jusqu'en Angleterre. Ce rassemblement fut le premier d'une série d'assemblées enflammées, de résolutions, de charivari, de contrebande, d'agitation dont fut témoin le comté de Deux-Montagnes en cet été de 1837. Il y eut plus tard une autre assemblée moins passionnée celle-là car Papineau, qui excellait dans l'art de soulever les foules, n'y était pas; elle était dirigée par Louis-Hippolyte La Fontaine.

Il est à remarquer que le gouvernement était remarquablement informé sur les faits et gestes des orateurs et sur les événements de Sainte-Scholastique. On commençait à lancer des mandats d'arrestation. Mais ce n'était pas tout de lancer des mandats d'arrestation, encore fallait-il cueillir les coupables et les emprisonner. L'autorité s'attendait bien à ce que cela ne se fit pas sans résistance. Aussi fut-il décidé de ne pas s'en prendre immédiatement à Papineau. À cause du mythe dont était entourée sa personne, on savait bien que c'était jouer avec le feu en se saisissant de lui. Mais la nouvelle se répandait rapidement dans ce pays d'ardents patriotes et une troupe de canadiens s'organisa spontanément pour délivrer les prisonniers. Sous la direction de Bonaventure Viger, le détachement improvisé se lance à l'assaut du fourgon et réussit à s'emparer et à délivrer deux bonnets bleus moins connus ceux-là, Davignon et Desmarais. Au cours de cette escarmouche, il y eut des coups de feu et de sabres causant de légères blessures de part et d'autre. Viger lui-même fut blessé et après l'engagement, on libéra les deux hommes encore éberlués de cette aventure pendant que des soldats prenaient la fuite vers Montréal où ils s'empressèrent de rapporter cette affaire. C'était le premier engagement sanglant de la révolte.

À la nouvelle de cette prise d'armes, le réflexe de La Fontaine fut d'écrire à Gosford pour le supplier de réunir la Chambre. Le Gouverneur fit répondre au député qu'après mûres réflexions, il ne croyait pas que la réunion de la législature puisse donner d'heureux résultats dans les circonstances. Il regrettait infiniment cette décision, mais son devoir la lui dictait. Les bureaucrates extrémistes affirmaient qu'il n'y avait rien de bon à attendre de la convocation des députés. N'était-ce pas à eux que l'on devait l'état d'agitation dans laquelle se débattait le Bas-Canada et de plus, un député sur neuf était sous mandat d'arrestation. Une des dernières mesures adoptées par le Gouverneur dans le but de prévenir la propagation de la rébellion, avait été la publication d'une ordonnance offrant une récompense à quiconque dénoncerait les fomenteurs de révolte contre qui pesaient des mandats d'arrestation. La récompense se montait à 500£ dans le cas de Girouard, de Scott, de Gironde et de Chénier, tous accusés de crimes de haute trahison. Promulguée le 29 novembre, la proclamation ne fut connue, dans le comté des Deux-Montagnes, que le 8 décembre suivant. Pour se procurer des armes, les rebelles faisaient des descentes chez les loyalistes. Ils obtinrent ainsi un grand nombre de fusils et firent en même temps main basse sur moult autres objets, des meubles, des bestiaux.

Entre temps, sous l'égide de Mgr Lartigue et de Mgr Bourget, les agitateurs

furent avertis qu'ils ne pouvaient plus espérer de communion avec l'Église. Le mandement eut bien peu d'effet pour contenir les ardeurs révolutionnaires des agitateurs de Saint-Benoît, le curé lui-même étant l'un des plus chauds partisans de la révolte. Quant à Girouard, il enseignait à ses commettants qu'il était plus important d'écouter les discours politiques que d'aller au service divin pour aller entendre la lecture du mandement. Vers le 10 décembre, les forces anglaises comptaient en tout 2 000 soldats réguliers auxquels il convient d'ajouter les 80 hommes du corps des volontaires du colonel Globensky, qui attendaient Colborne en face de Saint-Eustache. Quant à Chénier, il pouvait compter sur 250 patriotes dont la moitié n'était pas armée. Il disposait donc d'une force dix fois inférieure à celle de Colborne. En plus de cette écrasante infériorité numérique, sa petite troupe n'avait aucune discipline et faisait face à une armée de métier, bien entraînée et équipée. Les patriotes furent donc convaincus, après un héroïque engagement d'une durée de deux heures et après avoir incendié les édifices où les patriotes s'étaient retranchés que les anglais n'eurent qu'à les attendre aux portes et aux fenêtres. Les hommes de Chénier furent facilement battus. Quelques-uns tentèrent de fuir sur la glace de la rivière des Mille-Îles mais ils furent repoussés par le tir des volontaires de Globensky postés sur une des îles avoisinantes. Une centaine de patriotes moururent dans cet enfer et 120 autres furent capturés. Chénier fut la plus illustre victime de cet engagement, mourant l'arme à la main.

Girouard adopta le parti qui lui sembla le plus sage, c'est-à-dire la soumission complète de sa population devant les armées de Colborne. Colborne voulut capturer Girouard et Dumouchel sans aucun résultat. Avec les principaux citoyens du village, Girouard tint alors un petit conseil dans sa maison où tout était en confusion. Ses amis l'engagèrent à chercher son salut dans la fuite. Il y consentit mais auparavant, il ordonna à tous les habitants de déposer les armes et de déposer un drapeau blanc à la devanture de leurs demeures. Alors, le général anglais résolut quant même de livrer Saint-Benoît au pillage et à l'incendie.

L'armée incendia deux églises, deux presbytères, un couvent, un moulin, cent onze maisons, douze granges pleines, cent soixante-huit autres bâtiments sans compter le pillage de 500 familles. Les habitants avaient reçu l'ordre de se déshabiller, ne conservant que de quoi couvrir leur nudité dans la froidure. N'eut été de quelques bons citoyens par leur offrir un logement, ils seraient morts de froid. Quant à Madame Girouard, c'est monsieur Ignace Dumouchel qui l'a secourue. Les indiens de la mission du lac des Deux-Montagnes vinrent ajouter leurs méfaits aux brutalités commises par l'armée anglaise. Pendant que les dames patriotes séjournaient chez Monsieur Lanthier, la rumeur se répandit dans le grand brûlé que les indigènes n'attendaient plus que le moment favorable pour piller, tuer et scalper les habitants en détresse. Il était bien vrai que les indiens s'étaient rendus aux quatre fourches du chemin mais ils ne commirent que des rapines étant trop saouls pour scalper qui que ce soit.

Devant de telles scènes de dévastation, que devenait l'honneur de l'armée anglaise et, en particulier, celle de son commandant général Sir John Colborne? C'est la question que pose Girouard à son ami Morin après lui avoir décrit les actes de vandalisme, d'inhumanité et de cruauté dont le militaire et les volontaires se sont rendus coupables. Ce fut en effet l'attitude de Colborne de s'empresser de dégager la responsabilité de ses soldats en ce qui concerne le pillage et l'incendie de Saint-Benoît. Tous les actes d'inhumanité auraient été, selon lui, l'œuvre des volontaires. Quant à Colborne, il aurait donné des ordres exprès pour que l'on respecte la propriété des insurgés. La Reine, ayant été mise au courant, avait été peinée d'apprendre les excès commis contre les insurgés. Il faudrait réduire, dit-elle, au strict minimum les maux résultant de cette guerre civile. La Reine, toutefois, s'empressa quant même de féliciter Colborne, ce vétéran de Waterloo, d'avoir circonscrit la rébellion. Au triste tableau des pertes matérielles, brossé par Girouard, venait s'ajouter le bilan plus lamentable d'une centaine de vies humaines. Au comble du malheur, Mgr Lartigue avait interdit à ses curés d'inhumer les corps des belligérants selon les rites de l'Église catholique, les patriotes morts les armes à la main, à moins qu'ils n'aient rétracté publiquement leurs mauvais propos ou leurs actes avant de mourir. Les victimes sont donc enterrées dans une fosse commune en terre non bénite dans la partie du cimetière réservée aux enfants morts sans baptême. On compta cent soixante-neuf prisonniers le 23 décembre qui firent le trajet pieds nus entre le grand brûlé et la prison de Montréal, les mains et les pieds bleuis par le froid. Quant aux têtes dirigeantes du comté de Deux-Montagnes, il y en avait eu huit dont le sort était scellé. Nous connaissons la mort héroïque de Chénier; William Henry Scott, pour qui on avait offert une somme de 500£, avait été arrêté à Sainte-Thérèse le 17 décembre et venait rejoindre les Dumouchel et les deux Masson à la prison de Montréal. Girod s'était flambé la cervelle à la Pointe-aux-Trembles alors qu'il allait être pris par un détachement de la cavalerie. Pendant ce temps, Girouard se réfugia chez quelques paysans. Au grenier de cette retraite s'entassaient femmes et enfants pour l'appât de 2 000£ promises en récompense aux délateurs. Ayant appris que ses amis, dont les deux Masson et les trois Dumouchel, avaient été jetés en prison, il estime que ce sera de la lâcheté de sa part de les abandonner dans une circonstance aussi pénible. Il compte pouvoir leur être utile en acceptant de partager leur sort quel qu'il fût. La position de Girouard à ce moment là était très courageuse, car on ignorait alors quel avenir était réservé aux prisonniers d'État et les veules bureaucrates réclamaient à grands cris des exécutions capitales. Il se livra au colonel Simpson et il fut écroué le 26 décembre 1837.

Au début de leur internement, les prisonniers furent des victimes de sévérité exemplaire. À la prison, les détenus politiques, au nombre de 500, étaient surveillés de près et on ne faisait guère d'exception à la rigidité des règles. Par les soins de sa femme, Girouard avait reçu, dans sa prison, ses crayons et ses pastels ainsi que son papier à dessiner; il passa à sa table

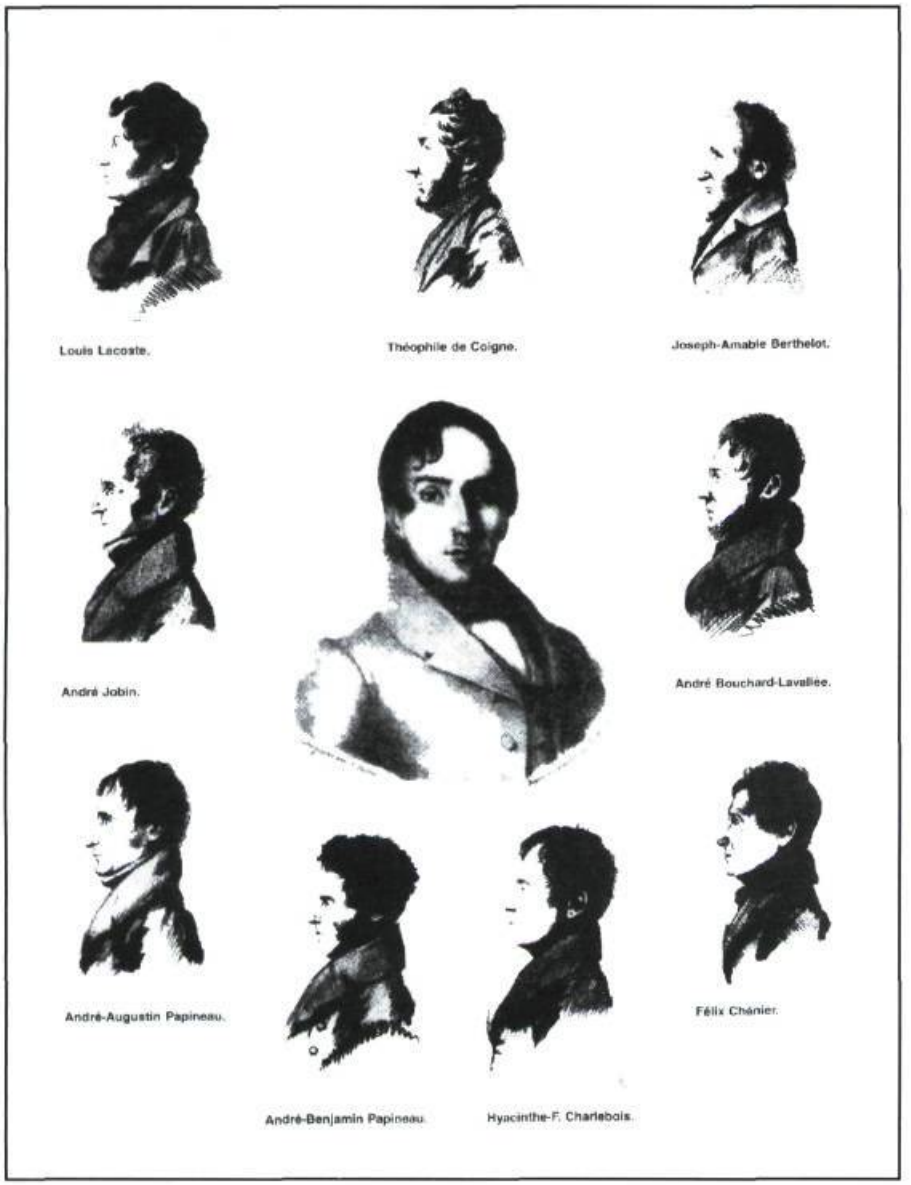

Du *crayon de Jean-Joseph Girouard naissait une mosaïque des notaires patriotes ayant participé à l'insurrection de 1837-1838.*
Source : Le notaire, instrument de dynamisme et de culture de la société québécoise.

de travail la plus grande partie de ses heures de solitude qu'il occupait à lire, à écrire et à dessiner. En plus d'essayer de consoler les familles par l'envoi du portrait de leur captif, Girouard se fait un devoir de consigner par écrit l'histoire des principaux événements dont il a été témoin. Sous forme de lettres à Morin, il a rédigé en trois épisodes une relation des troupes dans ces contrées. Par ses soins, le journal Le Canadien de Québec publiait ainsi un tableau des pertes souffertes par les patriotes et que le notaire avait su construire à partir des renseignements par ses compagnons prisonniers. Il laisse de même à la postérité un volumineux tableau de tous les détenus politiques avec leur nom en ordre alphabétique, leur âge, profession, lieu de résidence, date d'arrestation et de libération. Depuis le début de leur internement, les prisonniers surveillaient avec avidité les nouvelles du pays pour savoir quel sort leur serait réservé. À plusieurs reprises Girouard avait demandé à ce que son procès soit instruit, mais en vain. Au début de février, Gosford avait quitté notre sol et abandonné les rênes de l'administration à Sir Colborne. Mais celui-ci n'osa régler le sort des détenus politiques avant l'arrivée de Lord Durham dont on avait annoncé la venue pour la fin de mai 1838. Dans l'intervalle, Sir John annonça au ministre des colonies que la ligne de conduite qu'il entendait suivre serait de libérer le plus grand nombre possible de prisonniers, ne réservant que les plus compromis au jugement du nouveau gouverneur. Trois cent vingt-six captifs avaient déjà été élargis sur les ordres de Colborne mais, au début de mai, il en reste encore cent soixante-et-un dont soixante-douze sont considérés comme les principaux meneurs de la révolte. En Angleterre, La Fontaine s'emploie à demander au Ministère des Colonies ni plus ni moins qu'une amnistie générale. De même, le noble lord était attendu au Canada comme un libérateur dont on attendait la solution de tous les problèmes et en particulier, de celui des prisonniers politiques. On accordait une immense confiance à son libéralisme et à ses antécédents politiques. Le 29 mai 1838, Lord Durham débarquait à Québec avec pour mission de pacifier le Canada. Il était bien difficile de concilier les deux clans irréconciliables qui s'affrontaient alors dans la province. D'un côté, on lui demandait une amnistie générale, de l'autre, on réclamait rien de moins qu'une déportation générale de tous les rebelles avec confiscation de leurs biens. Le noble lord satisfait-il tout un chacun?

Entre temps, l'arrivée de Durham a coïncidé avec un relâchement de la sévérité des règles dans la prison; les détenus avaient toujours été privés du droit d'aller prendre l'air dans la cour de la prison, mais cette permission était pourtant accordée aux criminels de droit commun. Les patriotes purent enfin sortir de l'atmosphère viciée de leurs cellules pour aller respirer l'air frais du dehors. À ce moment-là, il ne restait plus que cent quarante détenus à l'intérieur des murailles. En ce qui concerne le sort des prisons, Durham eut le pouvoir d'accorder à chaque détenu l'amnistie sans même attendre le bon vouloir de la Reine. C'était un privilège qu'aucun autre gouverneur avant lui n'avait exercé dans le cas de haute trahison. Mais sa majesté ne jugea pas à propos d'accorder une amnistie générale. On conseille cepen-

dant un pardon libéralement mais non sans quelques exceptions pour ceux qui seront reconnus coupables. Il faudra toutefois éviter la peine de mort. La déportation, l'amende, le bannissement ou l'emprisonnement fourniront les moyens de commuer la peine capitale et de maintenir, sans défaillance, la souveraineté du droit. L'enquête sur la conduite à tenir envers les prisonniers politiques fut confiée à Charles Buller et à Thomas Thurton. Ils écartèrent d'emblée la possibilité d'une amnistie générale selon l'avis qu'ils avaient reçu de Londres mais aussi en se basant sur la situation observée dans la province. Durham lui-même donne les raisons de son choix :

Marie-Émilie Berthelot [1816-1896], fille du notaire Joseph-Amable Berthelot et seconde épouse de Jean-Joseph Girouard.
Source : Archives du Centre de recherche Lionel-Groulx (P4/J, 1.6)

un acquittement aura remis en liberté les chefs immédiats de l'insurrection absous de toute culpabilité et exaltés aux yeux de leurs compatriotes égarés comme les innocentes victimes d'un injuste emprisonnement. Il fallait donc des coupables, mais où les trouver et comment les convaincre de leur culpabilité. Les voix ordinaires prescrivaient que l'on traduise les accusés devant les tribunaux. En droit britannique, tout homme est présumé innocent jusqu'à ce que la preuve de son forfait soit clairement établie devant une cour de justice.

Finalement quelques patriotes furent libérés, quelques autres, déportés aux Bermudes, d'autres encore, à l'arrivée de Durham, bénéficièrent d'une certaine amnistie générale. Mais de ceux qui furent envoyés aux Bermudes, quelques-uns purent rentrer au pays en passant par les États-Unis où ils eurent vent d'autres problèmes existants au Bas-Canada et se soulevèrent pour une seconde insurrection. À la deuxième, les peines furent beaucoup plus sévères. À ce moment Girouard, dernier libéré, décide de ne plus faire de politique parce qu'il est profondément touché par les différents événements, les pertes humaines, etc. Dès lors, il se consacre à son étude de notaire. Il perd sa première femme et épouse en secondes noces, Marie-Émélie Berthelot, fille de Joseph-Amable Berthelot, notaire. De ce deuxième mariage naissent quatre enfants, un couple de jumelles et deux garçons. Ces derniers allaient, eux aussi, devenir notaires.

Conclusion

Au cours de cet exposé, nous avons essayé de dégager une figure, un visage, une attitude; de mettre en lumière certains traits, certains événements s'étant déroulés à une époque cruciale de notre histoire au moyen du témoignage de vie d'un personnage des plus sympathiques. C'est pourquoi, une relative emphase a été mise sur ses années de jeunesse, sa vie professionnelle et sur ses réalisations artistiques. Pendant qu'il était notaire, après les événements de 1838, avec sa deuxième femme, il est important de mentionner qu'il fonda l'hospice d'Youville sise à Saint-Benoît.

Même après à son décès, son épouse a poursuivi son oeuvre à cet hospice accueillant des jeunes filles, des veuves ainsi que des vieillards. Sur la pierre tombale du couple, une inscription apparait en mémoire de l'implication de Jean-Joseph Girouard auprès des nécessiteux qui se lit comme suit : «il était le père des pauvres». Concernant Marie-Émélie Berthelot-Girouard, il y est mentionné : «bonne épouse, tendre mère et modèle des veuves».

Girouard reste une personnalité politique de second plan. Nous sommes conscients de son esprit éclairé, libéral, démocratique et résolument patriotique. Il appartient aux leaders de bien diriger ses troupes. Or le mouvement insurrectionnel de 1837-38 était condamné à l'échec non seulement par manque d'armes, mais aussi par infériorité numérique et économique. N'eut été de ces désavantages, quel aurait été le cours de l'histoire si le succès avait couronné les efforts de nos patriotes d'alors? Ironiquement, l'abbé Émile Dubois exprime cet avis : «mes convictions sont que nos chefs, nos patriotes auraient leurs monuments sur toutes nos places publiques comme George Washington dans les états voisins et comme tant d'autres encore si le succès était venu couronner leurs sanglants efforts». Il n'y a qu'à lire quelques articles de Girouard pour se convaincre jusqu'à quel point l'amertume a profondément marqué cet homme. Il est certain que les actions de Girouard se situent en deçà de ses capacités. Aussi, en se plaçant au point de vue de la collectivité, faut-il louer son geste dans son refus d'un porte-feuille ministériel et ce, en dépit de nombreuses sollicitations de la part de ses compatriotes.

Nous pourrions longtemps spéculer sur les motifs du retrait de Girouard de la vie politique : fatigue, dégoût, lâcheté, désillusion et quoi encore. Gérin dépeint ainsi les deux visages de ce même homme, le Girouard des dernières années, élevé par une douce philosophie religieuse au-dessus des différends politiques et celui des années révolutionnaires pendant lesquelles il était animé par un débordant enthousiasme juvénile. Nous pouvons nous perdre en conjectures de toutes sortes. Or, en définitive, si Girouard n'a pas pris la place qui lui revenait dans la vie politique, cela n'empêche nullement d'effectuer le constat d'une vie plus riche et plus complète sur le plan humain. L'oeuvre de l'hospice d'Youville demeura un témoignage plus concret et vivant de cet homme que n'importe quel discours emporté par les vicissitudes de l'histoire.

Merci de votre attention.

* Madame Linda Carrier est anthropologue et psychologue.